

Groupe de travail informatique du 25 novembre 2021

Fiche n° 3

Relocalisation de service –

Mise en place d'un centre de qualité de données à Montbard

Dans le cadre du programme de relocalisation, la ville de Montbard (Côte-d'Or) a été choisie pour accueillir à compter du 1^{er} septembre 2022 un service traitant la qualité des données (CQD) dépendant du service des systèmes d'information et dont le pilotage sera assuré par la DiSI Rhône-Alpes-Auvergne-Bourgogne.

Les emplois doivent être pourvus à hauteur de 15 agents sans spécialité informatique pour le 1^{er} septembre 2022, une cible de 25 est fixée à échéance du 1^{er} septembre 2023.

I – Les principes de mise en place du centre de qualité des données

I.1 – Rappel des enjeux

La valorisation de notre patrimoine de données pour l'exercice de nos missions mais également pour les besoins des usagers et partenaires est au cœur de notre démarche de transformation numérique.

La qualité de nos données est un enjeu essentiel pour garantir le bon fonctionnement du système d'information en permettant la circulation des données entre les applications pour l'exercice de nos missions, l'ouverture de nos données vers de nouveaux partenaires mais également le potentiel de valorisation du patrimoine informationnel de la DGFIP à travers la data science.

Or, malgré un système d'information fortement urbanisé et une attention particulière à garantir la qualité des données saisies, il subsiste certaines incohérences ou erreurs qui nécessitent un traitement manuel, actuellement dispersé.

I.2 – La création d'un service relocalisé adossé à un ESI

La relocalisation offre l'opportunité de créer une cellule spécialisée dans la qualité des données détenues par la DGFIP. Une approche cohérente et unifiée de cette activité au sein d'un centre de compétence permettra d'industrialiser les processus de correction, de renforcer la traçabilité mais aussi d'identifier là où sont les principaux enjeux de qualité. À terme, l'activité pourra s'enrichir d'intelligence artificielle pour automatiser, au moins partiellement, les corrections ou renforcer la détection anticipée des erreurs.

L'adossement de cette nouvelle structure à l'établissement de Clermont-Ferrand, au sein de la DiSI Rhône-Alpes-Auvergne-Bourgogne, donnera une cohérence toute particulière à cette trajectoire.

Dans ce cadre, la ville de Montbard (Côte-d'Or) a été choisie pour accueillir un centre de qualité des données (CQD) à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le pilotage opérationnel est assuré par la DiSI Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne.

I.3 – Cadrage de la mission

La réflexion sur le portefeuille des missions a été conduite en s'appuyant sur les prérequis suivants :

- identifier dans le système d'information les activités existantes de mise en qualité des données sans technicité informatique : les activités nécessitant des accès directs sur des bases de données ont été exclues du dispositif pour des questions de compétence et de sécurité ;

- veiller à la montée en compétence progressive de l'équipe par des activités simples et maîtrisées en adaptant la charge aux moyens ;
- pouvoir proposer aux métiers une nouvelle offre de service afin d'apporter de la qualité de service aux usagers ;
- assurer dans le temps une charge compatible avec les moyens prévus pour le CQD de Montbard ;
- prévoir en complément de cette structure une gouvernance permettant d'identifier les nouveaux besoins, les instruire au regard du ROI attendu et de l'organisation de la mission (harmonisation si possible des outils, contrôle interne, suivi de l'activité) ;

prévoir une organisation avec la DiSI Rhône-Alpes-Auvergne-Bourgogne s'inscrivant dans une cible d'industrialisation en adossant cette structure à un service informatique en support technique et métier à la nouvelle cellule. Cette organisation permet de s'inscrire plus facilement dans une dynamique vertueuse d'automatisation des opérations de mise en qualité des données et de permettre, à terme, l'implémentation d'outils d'intelligence artificielle.

II – Les missions

Dans une optique de recherche de cohérence des missions de la nouvelle structure et pour éviter un morcellement qui présenterait le risque de complexifier la formation de l'équipe et le pilotage de l'activité, les deux axes suivants ont été privilégiés.

II.1 – L'extension du périmètre de fiabilisation PERS

Les travaux de fiabilisation sur le référentiel des personnes sont actuellement effectués par l'ESI de Clermont-Ferrand. Ils consistent d'une part en le traitement curatif des anomalies remontées par les services (cas les plus complexes) et d'autre part en le traitement préventif de listes d'anomalies requêtées dans PERS voire OCFI.

La volumétrie est importante. L'organisation actuelle de la mission de fiabilisation à Clermont-Ferrand repose sur une itération permanente entre l'analyse métier et les requêtes en base par les DBA : cette procédure qui assure l'efficacité de la mission (plus de 60 % des actions curatives sont ainsi effectuées par DI) est basée sur une imbrication forte entre les administratifs et les informaticiens.

Afin d'augmenter les volumes traités, les cas simples de résolution seront confiés au CQD sous le pilotage de l'ESI de Clermont-Ferrand, qui accompagnera les agents de la structure pour une montée en compétence progressive.

Les nouveaux besoins en lien avec les référentiels devront être étudiés : fiabilisation des états civils dans le cadre des échanges avec des partenaires sur des flux internationaux (banques, groupes multinationaux) pour le projet EAI V2, analyse et valorisation des échecs de reconnaissance de Sacre SRE, au bénéfice de la diffusion aux employeurs des taux de prélèvement à la source.

Ces perspectives assurent une charge de travail durable pour l'ensemble des deux sites, dans une logique de complémentarité.

II.2 – Les tiers Hélios

L'amélioration de l'identification des tiers d'Hélios est également un besoin fortement porté par le métier. Des contacts fructueux ont été pris avec le métier pour définir plus précisément le besoin. Cette mission relative à la mise en qualité des données pourra être prise en charge dès le 1^{er} septembre 2022.

En synthèse, la création du CQD permet la prise en charge de nouvelles missions, soit directement à Montbard (tiers Hélios), soit à Clermont-Ferrand (cas complexes de fiabilisation PERS) grâce à la prise en charge des cas simples à Montbard.

III – Les aspects RH et immobilier

Le local mis à disposition par la commune, relativement ancien et actuellement inoccupé, va faire l'objet de travaux à compter du début de l'année 2022 pour accueillir des agents dès septembre de cette même année.

III.1 – Les travaux immobiliers

Les travaux sont menés par la ville de Montbard en étroite association avec la DGFIP.

Les travaux de désamiantage ont déjà été réalisés. Des plans d'occupation ont été validés par la DGFIP après présentation à l'ISST. Les aspects de sécurité ont été pris en compte.

La ville de Montbard prévoit un début de chantier en janvier prochain.

III.2 – Les emplois installés au CQD

Les agents seront installés en deux phases : une arrivée au 1^{er} septembre 2022 dans le cadre de l'appel à candidatures de fin 2021 pour les services relocalisés, puis une seconde vague au 1^{er} septembre 2023. Pour rappel, il ne s'agit pas d'emplois qualifiés informatiques.

En 2022, ce seront 1 A, 2 B et 12 C qui s'installeront sur le site.